

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU LOIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÂINO**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur PÉPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 23 septembre 2026

Etaient présents

PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume, AMPE Olivier,
BEGIN Marie Véronique, ENGELRIC BERRUET Denyse, CLÉMENT Sylvie,
FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GROULT Isabelle, ETIENNE
Christelle, JOUSSET Laëtitia, BLEE Cédric, GROENINCK Laurence, GREZANLE
Aurélie, SAGUERRE DE CESPEDES Virginie, GILET Alain, CAULIEZ Patrick,
GALLIER François, GALLO Maxime, MASSAMBA MA NKOSSOU Freddy.

Absents représentés

Isabelle RENIMEL a donné pouvoir à Olivier AMPE.

Sylvie CLÉMENT a donné pouvoir à Aymeric PÉPION

Absents

Secrétaire de séance : Jacqueline FOUCAULT

**Délibération n° 2026/79 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION DANS LE CADRE
DU CRST 2026 POUR LA CRÉATION D'UN VERGER COMMUNAL**

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 ;

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.731-2 du Code de la Sécurité Intérieure ;

Considérant la possibilité des aides apportées par la Région, notamment dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territorial 2026.

Considérant que dans le cadre du projet de création d'un verger communal derrière le gymnase Serge de Leeuw, la collectivité peut solliciter une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire, à travers le CRST du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne, à hauteur de 13.6 % du montant total HT des travaux qui consistent à la création d'un verger communal d'environ 150 arbres fruitiers



(Pommiers, Poiriers, Pruniers, Cerisiers,...) La plantation de 150 végétaux durablement cet espace et de créer un véritable îlot de présence de la végétation et des arbres contribuera à apporter de l'ombre thermique du site lors des périodes de fortes chaleurs, de plus le site est mitoyen du collège et nous pourrions répondre au projet « de classe biodiversité » du collège de la commune. Nos écoles élémentaires et maternelles pratiquent l'école en forêt ce qui leur permettraient aussi de profiter de cet espace. Les associations de la commune sont aussi impliquées : « Les jardins d'antan » (association de gestion de jardin partagé) pour l'entretien et la taille des arbres, le club des aînés pour des animations avec les écoles (on joue, on mange).

Ce lieu sera aussi un îlot de fraîcheur sur la zone qui ne compte que très peu d'arbre, un lieu de rencontre pour tous les administrés puisqu'il sera en accès libre. Après un réglage des terres pour aplanir la zone, des tables de pique-nique PMR seront installées, une clôture en grillage rigide avec portail (passage des machines d'entretiens) et une barrière sélective permettrait de sécuriser la zone mais de laisser l'accès libre aux usagers sur la zone. L'objectif est aussi pédagogique avec l'installation de panneaux d'apprentissage et d'informations sur les espèces d'arbres et dans un second temps, une mise en place de ruches en partenariat avec un apiculteur, de nichoirs, une sensibilisation au bien mangé (PAT) avec la confection de confitures, desserts ... par notre chef de cuisine en régie (atelier avec les écoles ou pour le restaurant scolaire).

Objectifs : Mixité social, améliorer la biodiversité sur la commune, îlot de fraîcheur, implication des écoles (maternelle, élémentaire et collège) et monde associatif.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la demande de subvention, les projets et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer et déposer tous les documents relatifs à la demande de subvention de 10 300 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Aménagement / VRD	57 775,00 €	Etat (DETR)	10 853,46 €	14,3%
Plantations	10 152,00 €	Région (CRST)	10 300,00 €	13,6%
Mobilier	6 152,60 €	FEADER (aide LEADER)	39 565,12 €	52,1%
Panneaux communication	1 818,62 €	Autofinancement commune	15 179,64 €	20,0%
TOTAL	75 898,22 €	TOTAL	75 898,22 €	

ARTICLE 2 :

DE SOLLICITER une subvention de 10 300 € HT, auprès de la Région Centre Val de Loire à travers le CRST du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne soit 13.6 % du montant du projet.

ARTICLE 3 :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer et effectuer toutes les démarches qui seraient rendues nécessaires pour l'application des dispositions de la présente délibération.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Le 28/09/2026

Le Maire,



Aymeric PÉPION

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 045-214503278-20260928-2026_89-DE

La secrétaire de séance,

Jacqueline FOUCAULT